



Ex mari pacsé et usufruit à sa compagne

Par **puce65**, le 19/04/2016 à 11:15

bonjour , mon ex mari a donné l'usufruit à son amie pacsée sur la maison de nos enfants ; ceux çi ont ils le droit de réclamer leur héritage au décès de leur père ? peuvent ils demander à sortir de l'indivision ? merci

Par **janus2fr**, le 19/04/2016 à 11:21

Bonjour,
Ceci est incompréhensible !
Si c'est la maison de vos enfants, votre ex-mari n'a aucun droit dessus, il ne peut donc pas en léguer l'usufruit à quelqu'un !

Par **puce65**, le 19/04/2016 à 11:31

non c'est sa maison mais il a trois enfants qui sont censés être les héritiers directs , mais il a donné l'usufruit à sa compagne pour la maintenir dans les murs apres son décès !

Par **puce65**, le 19/04/2016 à 11:32

ma question est celle çi : mes enfants ont ils le droit de demander leur part ?